

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
mercredi 10 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/45/SR.6
12 octobre 1990

ORIGINAL : FRANÇAIS

90-56174 4038T (F)

/...

20p

La séance est ouverte à 10 h 15.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. ORTIZ NEZ (Philippines) dit que si de changements très positifs se sont récemment produits dans le monde, notamment à fin de la guerre froide, les problèmes de développement persistent dans le Sud, touchant des millions d'êtres humains.
2. C'est pourquoi il faut renforcer le rôle de l'ONU dans la mobilisation des efforts de la communauté internationale en faveur du développement. L'Assemblée générale a adopté par consensus une déclaration sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement à l'issue de sa dix-huitième session extraordinaire consacrée à cette question, et un document vient également d'être adopté sur la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Mais le consensus ne suffit pas sans une ferme volonté politique, et tous les pays doivent oeuvrer de concert en vue d'inaugurer une nouvelle ère des relations internationales placées sous le signe du développement.
3. Il convient tout d'abord d'examiner les rapports entre l'endettement extérieur, les échanges et les courants d'investissements internationaux d'une part et, de l'autre, la réalisation d'un développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays et la mise en valeur des ressources humaines.
4. Cette nouvelle ère devrait reconnaître que la politique nationale ne peut à elle seule assurer la prospérité d'un pays si le climat économique international est défavorable et hostile.
5. A la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée, les participants se sont engagés à coordonner leurs politiques macro-économiques en tenant pleinement compte des intérêts et des préoccupations de tous les pays, en particulier les pays en développement. Il faut donc s'efforcer d'accroître la surveillance multilatérale visant à corriger les déséquilibres extérieurs et budgétaires existants et à promouvoir une croissance soutenue et non inflationniste et à réduire les taux d'intérêt réels. Il s'impose surtout de résoudre une fois pour toutes le problème de l'endettement extérieur des pays en développement car le service de la dette les prive des ressources nécessaires à leur développement économique et social.
6. Le succès des négociations d'Uruguay est absolument impératif pour empêcher la détérioration des relations commerciales de s'accroître. Il faut éliminer les barrières protectionnistes et instaurer un système commercial multilatéral ouvert et crédible. Les obstacles au transfert de technologie doivent aussi être éliminés, compte tenu notamment de l'importance des techniques en matière de communications et de transport pour tous les pays.

(M. Ordonez, Philippines)

7. Le transfert négatif des ressources des pays en développement vers les pays industrialisés empêche les premiers d'allouer les crédits nécessaires à la protection de l'environnement. Il faut donc élargir les accords d'échanges de créances contre des promesses de protection de la nature. Quant aux programmes de mise en valeur des ressources humaines, ils devraient toujours tenir compte de la mondialisation des courants de main-d'œuvre. Ce n'est qu'à ces conditions que la nouvelle ère des relations internationales sous le signe du développement pourra s'ouvrir.
8. M. KOSTOV (Bulgarie) dit que la fin du XXe siècle est le témoin de transformations sans précédent, allant toutes dans le sens d'une interdépendance croissante des Etats et d'une mondialisation des problèmes. La prospérité de l'humanité dépendra donc de sa capacité de les résoudre de façon concertée. L'économie mondiale a elle aussi considérablement évolué : l'intégration des pays d'Europe orientale dans ce circuit constitue un élément favorable, malheureusement contrebalancé par le maintien de disparités aiguës dans les niveaux de développement des divers groupes de pays.
9. L'interdépendance croissante des Etats fait ressortir l'importance de l'universalisation des approches. On ne peut donc que se féliciter de l'adoption par consensus de la Déclaration sur la coopération économique internationale à l'issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet. Un autre document très important est la résolution 1989/85 adoptée l'année précédente par le Conseil économique et social sur le rôle de l'ONU en matière d'identification rapide, d'analyse et d'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale.
10. L'obstacle que constitue la dette extérieure de nombreux pays en développement pour leur propre développement économique et social et pour l'économie mondiale en général a fait l'objet de nombreux examens mais n'a pas encore été éliminé, faute d'une vision commune du règlement de ce problème.
11. Une approche commune devrait également s'appliquer à d'autres problèmes du développement économique, tels que l'instauration d'un système commercial multilatéral ouvert, la stabilisation du système financier international et aussi, dans un autre ordre d'idées, les conséquences économiques de la crise du Golfe pour certains Etats (notamment les pays d'Europe orientale, dont la Bulgarie).
12. L'élaboration dans le cadre des Nations Unies d'une stratégie mondiale pour la protection de l'environnement constitue l'un des objectifs majeurs de la communauté internationale. La Conférence internationale de 1992 sur l'environnement et le développement devrait jouer un rôle important à cet égard. La Bulgarie participe activement aux efforts déployés dans ce sens.
13. Pour ce qui est des aspects sociaux du développement, la nouvelle Stratégie internationale du développement devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations.

(M. Kostov, Bulgarie)

14. L'évolution des pays d'Europe orientale vers la démocratie parlementaire et l'économie de marché a créé une nouvelle dynamique sur le continent européen. La Bulgarie s'est pleinement associée à ce processus. Des élections libres et démocratiques y ont déjà été organisées et des mesures de stabilisation, de même qu'un programme concret de réformes économiques et politiques sont actuellement mis en oeuvre, concernant notamment la privatisation de tous les moyens de production et de distribution.

15. Du point de vue des relations économiques extérieures, le passage de la Bulgarie à l'économie de marché exige l'intégration graduelle de l'économie du pays à l'économie mondiale. C'est pourquoi elle souhaite participer pleinement aux travaux du GATT et des institutions financières internationales; elle est d'ailleurs déjà membre du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque européenne de reconstruction et de développement. L'accord qu'elle a signé récemment avec la CEE offrira de nouvelles possibilités de coopération économique.

16. La Bulgarie est en faveur d'un renforcement du rôle de l'ONU dans la définition des nouvelles modalités concernant la coopération économique internationale et estime que l'organisation dispose des programmes et des concepts nécessaires pour relever tous les défis d'ordre économique et social qu'elle devra affronter pendant la dernière décennie du XXe siècle.

17. M. TURIANSKIY (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit qu'à l'aube du XXIe siècle, l'humanité est enfin sortie de la période de guerre froide et que l'affrontement idéologique et la division en blocs cèdent la place à la coopération mondiale, notamment grâce aux événements survenus en Europe orientale, et plus particulièrement en RSS d'Ukraine.

18. Cette nouvelle situation permettra de progresser vers le règlement des problèmes économiques mondiaux qui, à la différence des problèmes politiques, sont encore aigus. En effet, la pauvreté et les tendances à la stagnation et au déclin persistent et les incertitudes qui entourent l'économie internationale demeurent graves.

19. La stagnation, voire le déclin du niveau de vie des pays du tiers monde, sont effectivement alarmants. Incapables de rattraper leur retard technologique et de moderniser leurs structures économiques, faute de ressources, ils n'ont pas pu combler l'écart qui les sépare des pays industrialisés. De nombreux facteurs extérieurs ont contribué à aggraver leur situation, notamment l'instabilité des cours mondiaux des matières premières, le maintien de barrières protectionnistes, les fluctuations des taux de change et le fardeau de leur dette extérieure.

20. La dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles suscitent également l'inquiétude et constituent autant d'obstacles à un développement socio-économique durable et écologiquement rationnel.

(M. Turianskiy, RSS d'Ukraine)

21. Vu la mondialisation des problèmes socio-économiques et écologiques, il est indispensable de concevoir dans une optique nouvelle la régulation du système économique international. La déclaration adoptée à l'issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale représente un bon point de départ, dans la mesure où les Etats y énoncent les principes de la coopération économique : nécessité d'une coordination des politiques macro-économiques tenant compte des intérêts de tous, chaque pays étant responsable de sa politique économique, réduction des budgets militaires, intégration de tous les Etats dans l'économie mondiale et ouverture de leurs systèmes économiques, et renforcement du rôle du système des Nations Unies dans ce processus.

22. L'une des dispositions de cette déclaration préconise tout spécialement d'appuyer les efforts déployés par les pays d'Europe orientale pour mettre en oeuvre des réformes économiques radicales et s'intégrer dans l'économie mondiale. L'Ukraine, qui a récemment affirmé sa souveraineté et son autonomie sur le plan économique, est particulièrement concernée par celle-ci. Malheureusement, les réformes économiques récemment introduites sur de nombreux fronts n'ont pas encore porté tous leurs fruits.

23. Il s'agit en effet de transformer l'économie de la République en économie de marché, en garantissant la protection de tous les types de propriété, en offrant les conditions nécessaires à la création d'entreprises et en élaborant un nouveau système monétaire et financier qui, à son tour, régira les modalités des investissements étrangers sur son territoire. En effet, l'Ukraine a désormais la possibilité de développer librement ses relations économiques extérieures.

24. Cette transformation de l'économie est compliquée par la nécessité d'affecter d'importantes ressources aux mesures indispensables pour remédier aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. L'Ukraine exprime à cet égard sa profonde reconnaissance à tous les Etats et organisations internationales qui l'ont aidée à atténuer les effets de cette catastrophe. La dimension mondiale de cette tragédie a d'ailleurs été reconnue dans la résolution 1990/50 adoptée par consensus par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1990. L'adoption de cette résolution témoigne elle aussi de l'évolution favorable des relations internationales et de l'importance des aspects écologiques dans la nouvelle pensée politique.

25. Les contradictions et les conflits qui affectent les relations économiques internationales constituent des questions complexes qu'il appartient à la Deuxième Commission de traiter. La RSS d'Ukraine est pour sa part prête à coopérer activement à ses travaux, et il est à espérer que toutes les délégations s'efforceront de résoudre les problèmes économiques clefs dans un esprit de compromis et de respect des intérêts légitimes de tous.

26. M. LUNA (Pérou) pense que la fin de la guerre froide doit inciter la communauté internationale à mener une action unitaire pour résoudre les grands problèmes économiques du monde et notamment des pays en développement.

(M. Luna, Pérou)

27. Ainsi, le phénomène du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés ne cesse de s'aggraver en raison du service de la dette et de la détérioration des termes de l'échange. Il importe de renverser ce phénomène le plus tôt possible, vu que le problème de la dette extérieure, principal obstacle à la relance économique, menace parfois la stabilité politique des pays touchés.

28. Devant cette situation, les pays en développement sont contraints d'appliquer des politiques d'ajustement rigoureuses pour s'adapter à la dynamique du système économique international et de la révolution technologique. La communauté internationale a la responsabilité morale et politique d'aider ces pays dans leurs efforts. En Amérique latine, la dégradation économique et sociale atteint parfois une telle ampleur que les problèmes de pauvreté, de dénutrition, de santé, d'analphabétisme, entre autres, en viennent à paralyser l'action des gouvernements. Une intervention immédiate de la communauté internationale est des plus nécessaires.

29. Il est un autre problème récemment mis en évidence : celui de la détérioration de l'environnement. Les modes de consommation et de production des pays développés ont été l'une des principales sources de pollution et s'étendent aux pays en développement. La communauté internationale doit être capable de mettre en place un mode de développement nouveau qui concilie protection de l'environnement et croissance économique. Il convient donc de respecter le mandat fixé lors de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment en ce qui concerne l'affectation de ressources supplémentaires et les transferts de techniques écologiquement rationnelles.

30. L'ONU est devenue le promoteur d'accords internationaux nouveaux. La Déclaration approuvée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale est un cadre de référence pour l'établissement du nouvel ordre économique international. Les engagements pris à ce titre devraient permettre de relancer la croissance des pays en développement. De même, l'approbation récente de la nouvelle Stratégie internationale du développement marque un progrès important vers la transformation du système économique international. L'application des dispositions de ces deux documents prouvera la volonté politique des pays développés de tenir les engagements pris.

31. Il importe en effet dans la conjoncture actuelle de redéfinir la philosophie de la coopération économique internationale. Il conviendra notamment d'évaluer, cas par cas, les conditions réelles du sous-développement et de veiller à ce que chaque pays puisse décider de son avenir. Il faudra pour cela disposer d'indicateurs réalistes. L'intervenant rappelle le danger de toute statistique et souhaite qu'il soit donné un contenu qualitatif aux données quantitatives. Le Pérou s'engage pour sa part à participer activement aux négociations et aux efforts que mènera la Deuxième Commission pour relever les défis de la décennie qui s'ouvre.

32. M. JIN Yongqian (Chine) note qu'en 1989, la croissance de l'économie mondiale a continué à se ralentir. Les grands pays développés ont certes poursuivi leur progression économique, mais à un rythme sensiblement plus faible. De leur côté,

(M. Jin Yongjian, Chine)

les pays en développement ont été victimes d'un climat économique international extrêmement défavorable. Pour l'ensemble de ces pays, le PIB par habitant ne devrait progresser en 1990 que de 2,4 %, soit le taux le plus bas depuis six ans. Au cours de la seule année 1989, le transfert net de ressources financières des pays en développement a dépassé 32 millions de dollars. A quoi s'ajoutent entre autres la détérioration des termes de l'échange et la diminution des recettes provenant de l'exportation des produits de base qui sont à l'origine d'une nouvelle baisse des niveaux de vie et d'une paupérisation de leurs populations et, dans certains cas, de troubles sociaux et d'instabilité politique.

33. Les pays en développement sont plus vulnérables que les autres à l'évolution de la conjoncture internationale et la récente crise du Golfe leur a porté, directement et indirectement, des coups assez durs. Il urge de prendre des mesures pour les soulager des pertes qu'ils ont subies.

34. C'est essentiellement l'existence d'un système économique international inéquitable et inacceptable qui est cause de la situation des pays en développement. L'évolution de la situation politique mondiale donne à la communauté internationale l'occasion de mettre progressivement en place un système économique international nouveau et équitable dont les principaux points seraient les suivants : a) il faudra toujours accorder la priorité aux problèmes de développement afin de renforcer la coopération économique internationale, d'accélérer la croissance des pays en développement et de promouvoir un développement équilibré stable et soutenu de l'économie mondiale; b) il importe de réformer les systèmes financier, monétaire et commercial internationaux pour trouver une solution durable globale et équitable au problème de la dette en éliminant le protectionnisme, en assurant la stabilité des prix des produits de base et en augmentant les flux financiers vers les pays en développement; c) il faudra veiller à ce que les pays en développement participent largement à la mise en place du nouvel ordre économique mondial et aux prises de décisions correspondantes - la coordination internationale des politiques économiques devrait tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement; d) les arrangements régionaux et bilatéraux entre pays développés devraient servir et non léser les activités économiques multilatérales et les intérêts des autres parties et il faudra aider pleinement la coopération économique et technique entre les pays en développement; e) il conviendra de renforcer le rôle de l'ONU sur le plan de la coopération économique internationale et de la prise de décisions face aux problèmes économiques internationaux; f) il faudra respecter le droit souverain de chaque pays de décider de son propre système économique et social, de ses modèles de développement et de sa politique économique.

35. Le représentant de la Chine passe ensuite en revue certains des principaux problèmes que doit traiter la Deuxième Commission, à savoir le problème de la dette : en 1989, quelques progrès ont été faits dans le sens de l'allègement de la dette et les propositions récemment formulées par certains pays créanciers sont les bienvenues. Mais il reste beaucoup à faire et il incombe conjointement aux pays débiteurs, aux pays créanciers, aux banques commerciales et aux institutions financières internationales de rechercher une solution équitable, durable et

(M. Jin Yongjian, Chine)

globale aux problèmes de l'endettement; le problème des produits de base et du commerce : la communauté internationale doit prendre des dispositions visant à stabiliser les prix des produits de base et à favoriser l'ajustement des structures industrielles des pays en développement, afin que ceux-ci puissent diversifier leurs exportations et s'assurer un courant continu de recettes correspondantes. Les pays développés devraient tenir leur engagement de mettre fin au protectionnisme et d'étendre le système généralisé de préférences. Il faut espérer que les négociations d'Uruguay seront couronnées de succès; le problème de l'environnement : il faut convenablement traiter les rapports existant entre la protection de l'environnement et la croissance et assurer un développement économique durable et écologiquement rationnel. A cet effet, il est indispensable de renforcer la coopération économique et technique dans le domaine de la protection de l'environnement, de fournir des ressources supplémentaires aux pays en développement et d'y transférer, à des conditions préférentielles, des techniques sans danger pour l'environnement. Ces pays devront pouvoir participer à des actions communes de protection de l'environnement. La Chine espère que la Conférence sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, jettera les bases d'une coopération internationale dans ce domaine; le problème des pays les moins avancés : la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a eu des résultats positifs. Il faut espérer que le Programme d'action adopté à cette occasion sera efficacement appliqué au cours des années 90; le problème des activités opérationnelles pour le développement : il faut que soient respectés sur ce point les principes d'universalité, de neutralité, d'impartialité et de l'aide financière à fonds perdus. Les crédits seront octroyés en tenant compte de la souveraineté et des souhaits des pays bénéficiaires qui bénéficieront en outre d'une certaine souplesse pour renforcer leur capacité d'autonomie.

36. Pour conclure, le représentant de la Chine se félicite que la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale soit parvenue à un consensus général sur la promotion de la coopération économique internationale, et notamment sur la relance de la croissance économique des pays en développement. La nouvelle Stratégie internationale du développement vient d'être adoptée. Ces deux documents devraient marquer le point de départ d'une nouvelle coopération économique internationale dans les années 90.

37. M. PANDAY (Népal) constate qu'au cours de la décennie précédente, l'économie des pays en développement s'est caractérisée par la stagnation et le déclin, tandis que les pays industrialisés enregistraient une croissance soutenue. Les mesures protectionnistes appliquées par ces pays ont empêché les premiers d'améliorer leur commerce extérieur. Les taux d'intérêt élevés, l'instabilité des taux de change et la crise de la dette résultant des transferts nets de ressources des pays en développement demeurent l'un des principaux obstacles à leur croissance.

38. L'effondrement des cours des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la baisse des prix réels des exportations autres que les produits pétroliers, la crise de la dette et la forte augmentation des taux d'intérêt ont contraint les pays en développement à adopter des mesures rigoureuses de stabilisation et d'ajustement qui ont réduit le revenu disponible et les investissements. Les années 80 ont donc été une décennie perdue pour le développement de ces pays.

(M. Panday, Népal)

39. La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale a servi de cadre à des échanges de vues extrêmement utiles entre pays développés et pays en développement. La déclaration adoptée par l'Assemblée à cette occasion reflète une nouvelle perception de l'étroite corrélation entre la coopération internationale et les besoins des pays. Elle souligne la nécessité de prendre des engagements plus précis face à la crise de la dette et à l'hyperinflation, auxquelles sont confrontés les pays en développement. Il a été demandé aux grands pays industrialisés de corriger leurs déséquilibres budgétaires et des paiements extérieurs, d'encourager une croissance non inflationniste, d'abaisser leur taux d'intérêt, de stabiliser les taux de change et de faciliter l'accès à leurs marchés. Pour être en mesure de relever les défis des années 90, les pays en développement devront recevoir d'importantes ressources concessionnelles. Il est à espérer que les pays développés consacreront effectivement 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et 0,15 % aux pays les moins avancés, comme ils s'y sont engagés. Pour relancer la croissance économique des pays en développement, ils devront, avec la coopération des organisations internationales, les aider à renforcer leurs capacités scientifiques et techniques, leur fournir des ressources supplémentaires et des technologies écologiquement rationnelles et mettre en place un système commercial multilatéral ouvert.

40. Il est à déplorer que les divers plans d'action et stratégies de développement lancés par la communauté internationale et l'ONU au cours des décennies précédentes soient restés lettre morte. De ce fait, la situation des pays en développement n'a cessé de se détériorer, la pauvreté s'étend, le fossé entre pays riches et pays pauvres se creuse et les efforts de développement de ces derniers se sont révélés très insuffisants. La croissance économique, préalable de toute amélioration exige des ressources importantes. Il est certain que, pour ces pays, le financement du développement constitue le problème essentiel. Il faut donc prendre des mesures pour alléger leur dette de manière qu'ils puissent relancer leur économie. D'après les estimations, pour rétablir un transfert net positif de ressources, les flux nets de fonds publics et subventions devraient augmenter d'au moins 15 % par an pendant la première moitié des années 90.

41. Les ressources des institutions financières multilatérales n'ont pas augmenté suffisamment compte tenu de la croissance de l'économie mondiale, réduisant leur efficacité pour répondre aux besoins accrus des pays en développement en matière de financement du développement, d'ajustements structurels et de consolidation de la dette. Il est donc indispensable d'accroître ces ressources.

42. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait contribuer pour une large part à corriger les déséquilibres de l'économie mondiale et aider les pays en développement à accélérer leur croissance. Toutefois, la réalisation de ces objectifs exige le plein appui des pays industrialisés.

(M. Panday, Népal)

43. Ce sont les pays les moins avancés qui ont le plus souffert de la situation économique défavorable des années 80. Leur taux de croissance est tombé à 2,3 %, entraînant une baisse du revenu par habitant et la forte réduction de l'épargne a eu pour conséquence une baisse des investissements d'environ 2 % par an pendant cette période. La part de ces pays dans les exportations mondiales est tombée à 0,3 % et l'aide fournie par les donateurs n'a représenté que 0,09 % du PNB, alors que le chiffre convenu était de 0,15 %; la situation des PMA sans littoral est encore plus difficile. Il faut donc prendre des mesures supplémentaires pour les aider à surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés dans divers domaines.

44. Dans ce contexte, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue récemment à Paris, offre une nouvelle perspective et un cadre pour la promotion du développement économique de ces pays. Ceux-ci sont quant à eux résolus à coopérer pleinement avec le système des Nations Unies et la communauté internationale dans cette difficile entreprise.

45. Le climat de détente qui caractérise la conjoncture politique internationale devrait favoriser l'adoption de mesures pratiques novatrices permettant de renforcer la coopération économique internationale en vue du développement mondial. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il incombe à tous les pays, tant développés qu'en développement, dans un climat de confiance et de coopération mutuelle, de faire en sorte que l'humanité ne souffre plus de la pauvreté, de la dégradation et des privations.

46. M. NGUYEN QUOC DZUNG (Viet Nam), réfléchissant aux années 80, note que la révolution scientifique et technologique a largement contribué au développement exceptionnel des forces productives, offrant ainsi des perspectives, mais entraînant aussi des difficultés pour le développement socio-économique de tous les pays. L'internationalisation de l'économie mondiale se poursuit sans relâche, avec une interdépendance grandissante des économies; de ce fait, de nombreux problèmes ne pourront être résolus qu'à la faveur d'une coopération internationale. Un processus de restructuration ou de réforme économique est en cours dans presque tous les pays. L'économie de beaucoup de pays en développement connaît une régression régulière, avec baisse du niveau de vie, et les années 80 ont pour beaucoup été une "décennie perdue pour le développement".

47. La constitution progressive de blocs économiques et commerciaux dans les différentes parties du monde a gravement mis en difficulté le développement économique des pays en développement. Il est évident que faute de mesures efficaces de la communauté internationale, le fossé entre les deux groupes de pays s'élargira rapidement, et que les pays en développement resteront dans leur état d'arriération et de pauvreté. Pour éviter pareil désastre, chaque pays doit définir sa stratégie de développement en fonction de sa situation propre, de façon à mobiliser son potentiel, tout en tirant avantage de la division internationale du travail. Un climat politique international favorable est pour cela indispensable. Les pays développés à économie de marché ne peuvent se dérober à cette obligation, tant pour des raisons de moralité que du fait de l'histoire des relations

(M. Nguyen Quoc Dzung, Viet Nam)

économiques internationales. Ils doivent notamment réformer les relations économiques, commerciales et monétaires existantes, stabiliser les marchés monétaires et financiers, résoudre sans discrimination le problème de l'endettement des pays en développement, offrir une compensation pour les pertes de recettes d'exportation dues au caractère inéquitable de l'échange, transférer la technologie et reprendre immédiatement les négociations Nord-Sud.

48. La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté une importante déclaration sur la coopération économique internationale. Son application effective suppose non seulement la volonté politique et l'engagement des pays développés comme des pays en développement, mais aussi des mesures et des mécanismes détaillés et, à cet égard, il est à espérer que la quarante-cinquième session de l'Assemblée prendra des décisions concrètes et importantes.

49. Au cours des trois années précédentes, le Viet Nam s'est engagé dans un processus de rénovation approfondie dans les domaines économique, politique et social, en prenant des mesures rationnelles pour préserver la stabilité. Il a diversifié les formes de la propriété, afin d'édifier un système d'économie mixte, englobant le secteur d'Etat, le secteur collectif, le secteur privé et le secteur individuel. Le mécanisme centralisé et bureaucratique de fonctionnement de l'économie a été supprimé et un mécanisme de marché a été mis en place, une planification macro-économique d'ensemble étant cependant conservée. La priorité est donnée aux investissements dans la production de denrées alimentaires, de biens de consommation et de marchandises d'exportation. Le système des prix, le système des taux de change et le système bancaire et financier ont été réformés. Dans le domaine politique, une profonde rénovation est également en cours; elle devrait instaurer un climat politique et social favorable à la rénovation de l'économie. Les droits du peuple sont respectés. L'Etat appartient au peuple et est conçu par le peuple et pour le peuple.

50. Les premiers résultats montrent qu'une étape décisive a été franchie. Alors qu'auparavant le Viet Nam devait importer des céréales vivrières, il peut maintenant exporter un peu de riz. Depuis la promulgation de la Loi sur les investissements étrangers, 180 projets d'investissement, représentant 1,2 milliard de dollars, ont été autorisés. La population a désormais confiance dans le caractère irréversible du processus de rénovation. On ne saurait cependant méconnaître les difficultés, qui résultent surtout du niveau encore faible du développement, des graves déséquilibres économiques, du mauvais état de l'infrastructure, et de la poursuite de l'embargo. Le Viet Nam est cependant disposé à coopérer avec tous les pays, quel que soit leur régime socio-politique sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel. Il espère également recevoir l'aide de la communauté internationale.

51. Mlle SEALY (Jamaïque) rappelle que la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale a permis de dégager un consensus sur l'idée que la communauté internationale doit honorer les engagements souscrits dans le cadre de la coopération internationale qui doit s'instaurer; les pays en développement, dont la Jamaïque, s'efforcent déjà pour leur part d'enrayer l'inflation, de développer

(Mlle Sealy, Jamaïque)

l'épargne intérieure, d'instaurer des conditions favorables aux investissements, de moderniser l'économie et d'accroître leur compétitivité; mais ces politiques doivent être complétées, d'une façon décisive, par des mesures d'élargissement de l'accès aux marchés, et par une solution durable et générale des problèmes de l'endettement. L'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement, sur la base des engagements pris par la communauté internationale, marque une importante étape dans l'histoire de la coopération économique internationale.

52. S'il faut applaudir à la transformation en cours à l'Organisation des Nations Unies, qui gagne en autorité et pourra peut-être atteindre enfin les objectifs pour lesquels elle a été établie, la Jamaïque espère que la session en cours permettra de stimuler la coopération internationale, notamment parce qu'il faut surmonter les effets négatifs de la crise du Golfe, dont pâtissent au premier chef les pays en développement importateurs de pétrole qui ploient sous le fardeau de la dette et d'autres problèmes. Les pays industrialisés, comme les institutions financières internationales et les pays producteurs de pétrole, doivent appliquer sans délai un programme d'urgence en faveur de ces pays, dont l'ONU pourrait assurer la coordination. La crise présente illustre la vulnérabilité aux chocs extérieurs des économies des pays en développement, déjà fragilisés par la dette. Le problème de l'endettement extérieur reste la principale contrainte qui pèse sur la croissance économique et aucune solution ne semble possible sans une forte réduction du coût du service de la dette. Il ne faut pas négliger le problème de l'endettement auprès des institutions financières multilatérales, dont les conditions de remboursement doivent être assouplies, sans menacer pour autant la très bonne solvabilité de ces institutions.

53. Il est de plus en plus évident que les ressources naturelles nécessaires au développement sont en péril, la pollution exerçant divers ravages. Il faut s'attacher à éviter les erreurs des pays qui se sont développés sans aucun égard pour leur environnement, car la poursuite des atteintes à l'environnement mettrait à mal le potentiel de croissance et de développement durable pour les générations présentes et futures. Le développement économique doit donc être sensible aux questions d'environnement, et, avec d'autres membres de la Communauté des Caraïbes, la Jamaïque s'est résolument engagée en faveur de modes de développement qui ménagent l'environnement tout en permettant une élévation des niveaux de vie. Mais un progrès dans ce domaine sera difficile si les pressions de nature économique qui s'exercent sur l'environnement ne sont pas allégées. Il serait naïf de croire que l'on puisse empêcher les pauvres d'utiliser les ressources disponibles dans l'environnement pour assurer leur propre survie sans leur offrir d'autres moyens de subsistance. Les pays en développement qui ploient sous le fardeau de la dette, n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour résoudre comme il conviendrait les problèmes d'environnement. Ils doivent donc recevoir une aide, notamment sous la forme de ressources financières additionnelles et d'un transfert de techniques propres.

(Mlle Sealy, Jamaïque)

54. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect essentiel du développement, puisque c'est l'homme qui doit être au centre de tout effort de développement. Malheureusement, la crise économique des années 80 s'est souvent traduite par une régression qui a annulé certains progrès réalisés auparavant. Au cours des années 90, des conditions externes favorables devront être mises en place à l'appui des stratégies dans ce domaine. En outre, la coopération technique doit être restructurée, pour tirer meilleur parti du potentiel national des pays en développement.

55. Les pays en développement insulaires ont des problèmes qui leur sont propres; un plan d'action a été récemment adopté dans le but de les résoudre avec la communauté des donateurs, et la Jamaïque espère que la communauté internationale apportera pour cela une aide technique, financière et sous d'autres formes.

56. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) observe avec angoisse que la situation de crise que traverse l'économie mondiale depuis plus d'une décennie n'a guère changé et que les problèmes du tiers monde restent entiers ou ont même empiré. L'amélioration du climat politique mondial ne s'est pas accompagnée d'une évolution aussi positive dans les domaines économique et social. Le monde n'a fait pratiquement aucun progrès dans l'élimination de l'écart croissant entre la pauvreté du Sud et l'opulence du Nord. Alors que l'on assiste à l'apparition d'un nouveau type de relations internationales, le redressement économique est de plus en plus difficile et complexe. Des changements profonds bouleversent en effet les structures internationales du fait de l'universalisation des problèmes économiques, du développement multipolaire de l'économie mondiale et de l'intégration et du regroupement économique et monétaire observés dans plusieurs régions du monde.

57. Madagascar partage les craintes de voir se perpétuer les rapports de force qui prévalent dans les relations économiques internationales actuelles. Il est inadmissible que les obligations résultant de la résorption de la rivalité Est-Ouest puissent détourner les pays du Nord de leurs responsabilités en matière de développement en faveur des pays du Sud qui ont enduré les conséquences les plus néfastes de cette confrontation. Si l'on peut à bon droit être impressionné par la rapidité avec laquelle d'importants moyens financiers, économiques et techniques sont mis à la disposition des pays d'Europe centrale et orientale, cette rapidité est en contradiction flagrante avec la lenteur et le manque de progrès qui caractérisent le dialogue Nord-Sud; ou bien s'agit-il d'une volonté délibérée de ne pas reconnaître l'importance de la notion d'interdépendance lorsqu'il s'agit des relations avec le Sud? Il faut rappeler à ce propos les difficultés que rencontrent les négociations sur les différentes stratégies internationales de développement, le Fonds commun pour les produits de base et le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. S'agissant de ce dernier exemple, malgré la modestie des revendications légitimes de l'Afrique, les engagements consentis par les pays industrialisés sont restés très limités et n'ont pas été honorés. Et pourtant des possibilités réelles de coopération existent lorsque les intérêts des grands pays qui ont le pouvoir d'agir s'y prêtent.

(M. Rakotonjaivo, Madagascar)

58. La session ministérielle spéciale du Conseil économique et social, prévue pour 1991, permettrait de mettre en lumière toutes les implications de l'évolution des relations Est-Ouest sur le développement du tiers monde et de définir les moyens de parvenir aux objectifs communs. Le consensus dégagé à l'issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait permettre d'entreprendre une action collective et cohérente et de mettre en oeuvre des mesures sectorielles allant de la libéralisation des échanges à un accroissement des ressources consacrées au développement, et de la protection de l'environnement au transfert de technologie. Les réunions récentes de Paris (sur les PMA) et de Nairobi (en vue de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement) font planer quelques doutes quant au respect rigoureux des engagements souscrits.

59. Comment ne pas s'inquiéter en effet de la progression des transferts nets de ressources des pays en développement vers le reste du monde, du fait que l'aide publique au développement n'atteint pas la moitié de l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés, de la baisse en termes réels de 2 % de l'aide fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, de la baisse des prêts, de l'augmentation incessante de l'encours total de la dette à long terme, et d'une nouvelle baisse de 8 % des cours des matières premières?

60. Assumant leurs responsabilités, les pays en développement reconnaissent l'importance primordiale des réformes intérieures et donc la nécessité de redéfinir leur modèle de développement pour favoriser la reconversion des structures de production. Les pays donateurs et les institutions internationales devraient apporter un soutien plus direct à ces politiques d'ajustement et encourager des projets tendant à la promotion et la viabilité des entreprises. Il ne s'agit pas toutefois, à partir de ces hypothèses, d'accepter des concepts de développement basés uniquement sur les forces du marché, qui, dans le contexte des mutations actuelles, pourraient se traduire par des accords de partage des marchés et de limitation volontaire des échanges et, surtout, des exportations. Le vrai problème est celui de concilier efficacité et justice, productivité et humanité. Le principe d'un ajustement "à visage humain" est désormais universellement accepté, et pourtant il faut reconnaître qu'il n'est pas encore appliqué d'une façon satisfaisante.

61. L'ONU reste le cadre approprié pour coordonner les efforts de restructuration entrepris et donner l'impulsion politique nécessaire aux négociations économiques internationales. Pour ce faire, il conviendrait de penser sérieusement à la revitalisation du Conseil économique et social. C'est dans ces conditions que l'on pourrait assurer le processus de démocratisation dans la gestion économique globale et le traitement des problèmes de développement dans un esprit de justice et d'équité.

62. M. ZAMORA-RODRIGUEZ (Cuba) dit que la Deuxième Commission se réunit dans un climat politique tout à fait différent des années précédentes, et que l'échiquier politique international a vu une redistribution de l'équilibre des forces tout à fait surprenante. Les changements importants intervenus en Europe orientale, l'évolution de la motivation politique des uns, accompagnée de l'euphorie

(M. Zamora-Rodriguez, Cuba)

triomphaliste des autres, l'aggravation des tensions résultant d'actes d'agression ou d'invasion comme ceux qu'ont subis le Panama et le Koweït ont profondément modifié la structure des relations internationales. Et pourtant, on n'observe aucune évolution positive de l'économie mondiale : les problèmes du sous-développement, loin de s'atténuer, ne cessent de s'aggraver. Un mur a bien été abattu entre l'Est et l'Ouest, mais celui qui sépare le Nord du Sud est toujours aussi élevé. Le prétendu relâchement des tensions qui a eu lieu entre les grandes puissances n'a pas fait disparaître les difficultés qui caractérisent le rapport entre le Nord et le Sud.

63. La Commission semble portée par ce triomphalisme et, peu à peu, elle a modifié son ordre du jour et les fondements mêmes de sa pensée politique. Comme si les concepts longuement élaborés les années précédentes perdaient de leur validité du simple fait d'une absence de volonté de les appliquer et même d'une volonté d'empêcher leur application. C'est ainsi qu'on voit relégués au second plan des problèmes pourtant essentiels comme l'inégalité des échanges, le tarissement du financement, les déséquilibres monétaires, l'instabilité des cours des produits de base, la dette extérieure, les sorties de ressources des pays en développement, la manipulation par les sociétés transnationales des transferts de technologie, les mesures abusives et illégales de coercition économique prises par les grandes puissances contre les pays en développement, les obstacles mis au commerce des produits des pays en développement, les pratiques commerciales restrictives, le dumping discriminatoire, et une assistance technique assortie de conditions politiques. Il n'y a donc pas "relâchement des tensions" dans le domaine étudié par la Commission, et pourtant, on déplore l'existence d'un fort courant tendant à ignorer ces problèmes comme si méconnaître l'existence d'un phénomène était le meilleur moyen d'échapper à ses conséquences.

64. Cuba ne s'oppose pas évidemment à ce qu'on mette en avant des formes de développement essentielles intéressant l'éducation, les ressources humaines, la santé, la nutrition, le logement, l'égalité, la justice, le droit au travail sans discrimination, la dignité de l'homme et le droit de chaque pays de choisir librement le régime économique et social le mieux adapté. Et l'on sait par ailleurs l'effort pionnier que Cuba a entrepris pour résoudre les problèmes de l'enfance.

65. Cuba, au contraire, ne voit pas sans une vive préoccupation l'actuelle tendance à imposer à des Etats souverains des modèles préfabriqués dont les succès sont pourtant encore à démontrer et qui d'ailleurs ne sont pas véritablement respectés par ceux qui disposent de grandes richesses industrielles. Ces formules reposent souvent sur des hypothèses fausses. Il n'est pas certain, par exemple, que les économies de marché offrent la souplesse optimale pour faire front, dans le tiers monde, à l'évolution des relations économiques internationales; il n'est pas démontré que le potentiel des entreprises, dans le contexte de l'économie de marché, attire nécessairement des courants de capitaux privés non générateurs de dette; il n'est pas prouvé que l'économie capitaliste libre-échangiste ait été la vraie solution du problème du bien-être de l'humanité, et c'est certainement loin d'être le cas pour le monde sous-développé. Il est faux de prétendre que la dette

(M. Zamora-Rodriguez, Cuba)

extérieure et les transferts de ressources d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine vers les pays industrialisés ne soient pas une exploitation des pays sous-développés et de leurs travailleurs. Il est faux d'imaginer que le libre jeu des forces du marché va résoudre naturellement les problèmes économiques et sociaux de l'humanité. Il est absurde de trancher le dilemme entre efficacité et justice sociale dans le sens de l'efficacité. Le plan Brady et le plan Baker ne vont pas réduire la dette extérieure, dont on sait qu'elle n'est plus recouvrable. Il est faux de croire que la charité internationale organisée par la Banque mondiale diminue vraiment l'extrême pauvreté. Il est faux enfin que la privatisation des entreprises nationalisées permette à une prétendue "souveraineté du consommateur" de s'exercer. Le modèle économique proposé accentue l'absence de liberté pour la majorité de l'humanité qui vit dans l'insécurité, aggrave les problèmes de l'extrême pauvreté, accentue la présence de l'armée et des polices terroristes qui font la guerre contre les misérables du tiers monde.

66. La Commission doit d'urgence examiner le problème de la transformation d'un système injuste de relations économiques, car il est certain qu'il ne pourra y avoir de développement si les pays pauvres n'adoptent pas de politiques économiques viables, endogènes, bien adaptées, fondées sur l'équité et le développement de l'être humain. Ces politiques ne peuvent donner tous leurs fruits si elles sont mises en oeuvre dans un climat économique international hostile. C'est pourquoi il est impératif d'appliquer le "nouvel ordre économique international" que certains prétendent enterrer. En effet, le système international actuel a facilité l'enrichissement de quelques-uns au prix de la misère des autres. Au lieu d'une amélioration, on est témoin du déroulement tortueux des négociations d'Uruguay, où, peu à peu, on s'accommode d'un ordre économique international qui affirme toujours plus les énormes avantages comparatifs des pays développés et dans lequel se perpétue la position périphérique des pays sous-développés.

67. Le rapport de la Commission du Sud contient pourtant une analyse détaillée de cette situation. Comprendre et appliquer les idées contenues dans ce rapport permettrait d'adopter des attitudes positives et de rechercher sans mesquinerie les moyens de répartir les richesses accumulées de par le monde à la veille du XXI^e siècle. L'ONU nous offre les moyens de travailler dans ce sens. La déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire comprend un ensemble d'engagements et de politiques qui, bien que limités, signifieraient un vrai progrès s'ils étaient appliqués, et il est à espérer que les tâches définies dans cette déclaration seront effectivement réalisées.

68. La crise du Golfe, du fait de ses effets déjà importants sur les cours du pétrole et de ses complications ultérieures toujours possibles, assombrit encore la situation dans laquelle se trouvent les pays en développement. En dépit de leur gravité, ces problèmes n'ont pas encore reçu du monde développé une réponse cohérente et constructive; ils mettent à l'épreuve les fragiles structures des pays en développement, mais aussi la capacité de l'ONU de s'acquitter de la tâche définie à l'Article premier de la Charte : "réaliser la coopération internationale

(M. Zamora-Rodriguez, Cuba)

en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire". Un groupe de pays, avec raison, a demandé à bénéficier des dispositions de l'Article 50 de la Charte. Il faut donc mettre en place des mécanismes souples pour résoudre non seulement le problème des cours du pétrole, mais aussi les conséquences d'ordre commercial, monétaire, financier et surtout humanitaire de la crise.

69. M. MOREIRA (Système économique latino-américain) rappelle que le Conseil latino-américain a examiné à l'occasion d'une réunion récente un certain nombre de problèmes et notamment celui de la dette extérieure des pays de la région. La Conférence régionale sur la dette extérieure, tenue en juin 1990 à Caracas, a présenté à ce sujet la "Proposition de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue de résoudre le problème de leur dette extérieure", qui a été distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale sous la cote A/45/334.

70. Un autre domaine où des résultats importants ont été atteints est celui de la concertation et de la coordination régionales dans le cadre des négociations d'Uruguay. A ce sujet, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont récemment adopté une déclaration politique qu'ils ont soumise au Comité des négociations commerciales dans laquelle ils ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur et les déséquilibres des négociations, et le manque de transparence dans certains secteurs. Les négociations constituent "un tout" et il faut éviter à tout prix d'aboutir à une série de résultats limités ou partiels, qui seraient insuffisants et inacceptables pour les pays de la région. En ce qui concerne les services, une réunion consultative tenue en février 1990 a approuvé un texte sur la structure du cadre multilatéral du commerce dans ce domaine. Ce texte, officiellement présenté par 11 pays de la région, est important car il s'agit pratiquement de la première proposition collective de la région aux négociations d'Uruguay. Celles-ci devant s'achever à la fin de l'année en cours, le Conseil latino-américain du SELA a recommandé à son secrétariat de convoquer une réunion consultative pour effectuer une évaluation globale, détaillée et actualisée des négociations en cours. Il a également recommandé la convocation d'une réunion consultative au niveau ministériel, qui se tiendrait avant la réunion de Bruxelles, en décembre 1990, afin d'approfondir la concertation et la coordination régionales sur ces questions.

71. Les relations économiques extérieures sont un autre domaine auquel le Conseil latino-américain du SELA a accordé une attention particulière. A ce sujet, son secrétariat a présenté une étude préliminaire sur l'Initiative Bush concernant les Amériques. Celle-ci marque un progrès dans la mesure où elle prouve que les Etats-Unis souhaitent revoir leurs relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes et elle fournit un cadre opportun pour l'ouverture d'un dialogue sur des bases nouvelles. Cette initiative, qui répond à une nécessité stratégique des Etats-Unis, doit faire l'objet de négociations détaillées où il sera tenu compte des intérêts et des objectifs des pays de la région. Le Conseil latino-américain a recommandé à son secrétariat d'étudier plus avant les différents éléments de la proposition.

(M. Moreira)

72. En ce qui concerne les rapports avec la Communauté économique européenne, le Conseil latino-américain a approuvé l'accord de coopération institutionnel conclu entre son secrétariat permanent et la CEE; à ce propos, les ministres participant aux travaux du Conseil latino-américain ont souligné la nécessité d'engager un nouveau dialogue entre l'Amérique latine et les Caraïbes et la Communauté européenne, pour étudier de près une stratégie bien définie et procéder à une concertation en ce qui concerne les positions régionales. Le secrétariat sera chargé d'évaluer les incidences que le marché unique européen de 1992 pourrait avoir pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

73. Pour ce qui est des relations avec le Japon, il est prévu pour le premier semestre de 1991 une réunion consultative sur cette question. Y seront notamment examinés les problèmes de commerce, d'investissement et de recyclage des ressources financières japonaises vers la région.

74. S'agissant de la coopération régionale, M. Moreira souligne le niveau élevé d'interaction entre les organismes de coopération et d'intégration de la région. Un projet sur cette question actuellement suivi par le secrétariat consiste à mettre à la disposition des gouvernements, organismes et autres entités intéressées une évaluation actualisée de l'état de la coopération régionale. Par ailleurs, des résultats positifs ont été enregistrés en ce qui concerne la coopération technique entre pays en développement, domaine où le SELA mène une activité importante, notamment pour les questions de propriété intellectuelle.

75. Le Système prépare avec la CEPAL, l'ONUDI et la Banque interaméricaine de développement une conférence régionale sur les politiques d'industrialisation. Le SELA a par ailleurs travaillé à un accord de coopération avec l'ONU, dont le projet a été approuvé lors de la réunion du Conseil latino-américain et qui sera probablement signé avant la fin de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

76. M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) rappelle que les négociations d'Uruguay doivent s'achever prochainement. Ce processus influencera, pour le meilleur ou pour le pire, tous les aspects des problèmes de commerce et de développement examinés par la Commission. Il est donc de la plus haute importance que la communauté internationale contribue au succès de ces négociations.

77. Le commerce international est le moteur de l'économie mondiale et le GATT en constitue le rouage essentiel. Mais il est temps de modifier les règles de cette organisation, qui ne répondent plus aux exigences des années 90. Des secteurs clefs comme le commerce des services et les droits de propriété intellectuelle sont en effet laissés de côté; d'autres, comme l'agriculture et les textiles, ne sont que partiellement soumis à ses règles et disciplines; par ailleurs, le recours au protectionnisme et à d'autres formes d'obstacles non tarifaires se développe.

78. Au stade actuel, les perspectives de succès des négociations sont peu encourageantes. Tous les pays, mais plus particulièrement les pays en développement, souffriraient de leur échec. Les mesures protectionnistes et les politiques de subventions appliquées notamment par les Etats-Unis, le Japon et la

(M. O'Brien, Nouvelle-Zélande)

Communauté économique européenne empêchent les producteurs les mieux à même de satisfaire la demande dans de nombreux domaines d'accéder aux marchés. Il en résulte pour les pays en développement un endettement chronique, des taux de croissance faibles, une généralisation de la pauvreté, de graves problèmes sociaux et une dégradation de l'environnement. Si le système commercial international n'est certes pas le seul responsable de cette situation, sa contribution est indéniable.

79. En dernier ressort, c'est la volonté politique qui détermine les négociations commerciales multilatérales. Les trois principales entités commerciales - les Etats-Unis, la CEE et le Japon - exerceront une influence décisive sur l'issue des négociations d'Uruguay. Elles ont un rôle précurseur à jouer si l'on veut que le GATT fournisse un cadre adéquat au commerce mondial dans les années 90 et que les produits agricoles et textiles soient inclus dans le système. Un accord sur l'agriculture est en fait indispensable au succès des négociations. Toutefois, certaines positions augurent mal de l'avenir sur ce point. On mentionnera à titre d'exemple le cas de la CEE qui a présenté une proposition sur les subventions à l'exportation qui n'offrent aucune perspective nouvelle en ce qui concerne l'accès des importations au marché européen.

80. Si les négociations d'Uruguay échouent, il est probable que le système commercial multilatéral se fragmentera et que l'on verra se former de puissants blocs commerciaux concurrents. Il n'y aura pas de nouvel ordre mondial si les négociations commerciales en cours ne corrigent pas les inégalités existantes et ne facilitent pas les courants d'échanges, force motrice de la croissance.

81. Il a déjà été noté, dans le cadre d'autres négociations, que les transferts de ressources financières effectués par les pays en développement endettés dépassaient maintenant ceux de la communauté des donateurs vers le monde en développement. Mais du fait de la crise du Golfe, avec ses conséquences dévastatrices pour de nombreux pays, de même que des besoins de l'Afrique australe, du Cambodge et de l'Europe orientale notamment, les ressources des donateurs sont déjà très fortement sollicitées.

82. S'il est impossible pour les pays en développement d'obtenir des ressources additionnelles, il faut donc leur offrir de nouvelles perspectives commerciales de manière qu'ils puissent augmenter leurs recettes d'exportation. Il est également impératif de mettre en place un programme d'allègement, voir d'annulation, de la dette pour les pays les plus désavantagés. Toutefois, cela ne doit en aucun cas dispenser les pays en développement d'introduire des réformes structurelles au niveau national en vue de renforcer la productivité, la compétition et le libre jeu des forces du marché.

83. La Nouvelle-Zélande est à la fois membre de l'OCDE et un exportateur important de produits agricoles - deux rôles qu'elle a parfois du mal à concilier. L'OCDE n'a pas toujours réussi à convaincre ses membres d'adopter des politiques libérales en matière d'échanges agricoles. La Nouvelle-Zélande a, quant à elle, pris des mesures pour éliminer les obstacles non tarifaires dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture; cela n'a certes pas été tâche aisée mais le Gouvernement est convaincu qu'il est dans l'intérêt du pays d'éliminer les distorsions économiques.

(M. O'Brien, Nouvelle-Zélande)

84. Il faut donner aux pays en développement un accès équitable aux grands marchés. Le principe qu'on leur demande d'appliquer à l'échelle nationale, à savoir le libre jeu des forces du marché et la concurrence directe des producteurs les plus efficaces, doit aussi être accepté par les pays industrialisés qui protègent leurs producteurs par des mesures protectionnistes.

85. Le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 est maintenant engagé. Il ne fait aucun doute que le lien entre ces deux notions est complexe mais les deux problèmes fondamentaux auxquels le monde est confronté - la rapide détérioration de l'environnement et le sous-développement chronique de la plupart des pays - doivent être traités simultanément et globalement et de manière à prendre en compte leur interconnexion.

86. Les pays en développement sont en droit d'attendre qu'on leur fournisse les moyens financiers et techniques leur permettant de promouvoir leur développement de manière à ce qu'ils puissent abandonner les techniques polluantes et inéconomes. Il faut aussi éliminer les distorsions économiques qui les empêchent d'exploiter les avantages à leur disposition, comme le faible coût de la main-d'oeuvre, afin d'accélérer leur croissance.

87. Tous ces éléments soulignent l'absolue nécessité du succès des négociations d'Uruguay dans l'intérêt de tous les pays.

La séance est levée à 13 heures.